RENNES METROPOLE

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2023-2028 "REDUIRE NOS DECHETS"

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

En mars 2022, Rennes métropole a adopté son plan stratégique déchets 2022-2030. Le programme "réduire nos déchets" (ou PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) vient compléter cette stratégie, en proposant des actions concrètes pour la réduction des déchets. Conformément au code de l'environnement (article L123-1-A et L'article L123-19-1 CE), ce programme est soumis à la consultation du public. Cette consultation permettra d'amender et d'enrichir le document, qui sera soumis à l'adoption du Conseil Métropolitain en 2023.

La consultation du public se déroule du mercredi 14 décembre au samedi 21 janvier 2023 inclus (38 jours). Le dossier de consultation, incluant le projet de Programme "réduire nos déchets", sa version synthétique ainsi que le plan stratégique déchets, est accessible :

- En ligne sur le registre dématérialisé: www.programme-reduire-dechets.fr Ou depuis le site de la <u>fabriquecitoyenne.fr</u>
- **En version papier** au "Point Info" de l'Hôtel de Rennes Métropole, situé au 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, soit directement en ligne sur le registre dématérialisé, soit à l'Hôtel de Rennes Métropole sur le registre papier. Les observations et propositions qui seront adressées au-delà du 21 janvier 2023 ne pourront pas être prises en compte.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, Rennes Métropole rendra public, par voie électronique :

- la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte,
- les observations et propositions déposées par voie électronique,
- ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

L'ensemble de ces documents sera disponible à l'Hôtel de Rennes Métropole et sur www.programme-reduire-dechets.fr (pendant 1 an) ou sur www.fabriquecitoyenne.fr